



Le 16 avril 2018

Aux honorables membres de la Chambre des Communes et du Sénat du Canada,

Les médias informent les bureaux de la Conférence des évêques catholiques du Canada (ci-après la CECC) qu'une motion associant l'Église catholique au fonctionnement des anciens pensionnats indiens fera l'objet d'un débat à la Chambre des Communes et peut-être aussi au Sénat. En plus de fournir du contexte sur cette question, nous aimerions en tout respect clarifier un certain nombre d'inexactitudes qui circulent ou qui sont rapportées.

Respectueusement,

Mgr Frank Leo, jr., C.S.S.

Secrétaire général

Conférence des évêques catholiques du Canada

**LES PENSIONNATS INDIENS
ET L'ÉGLISE CATHOLIQUE**

TABLE DES MATIÈRES

CECC et les pensionnats indiens	Fonctionnement – Qui est responsable de quoi p. 3			
	Le Saint-Siège et la CECC n'ont jamais été impliqués dans le fonctionnement des pensionnats indiens p. 5			
Excuses précédentes	<u>1991</u> p. 3 et 5	<u>1993</u> p. 3	<u>2009</u> p. 3 et 5 - Phil Fontaine : p. 3 et 5	<u>Autres occasions</u> - Jean-Paul II - Benoît XVI p. 6
Évêques du Canada et le pape François	Ils ont officiellement invité le Pape à plusieurs reprises p. 4			
	Ils ont officiellement invité le Pape en faisant référence explicitement à l'appel à l'action 58 (Vérité et Réconciliation) p. 4			
Réponse du pape François	Ouvert à une éventuelle visite p. 4		Au moment opportun p. 4	
Règlements financiers	Fonctionnement p. 5 et 6			
	Paiements p. 5 et 6			

LES PENSIONNATS INDIENS ET L'ÉGLISE CATHOLIQUE

RENSEIGNEMENTS CONTEXTUELS

1. Contexte

L'Église catholique est une structure décentralisée. Chaque évêque diocésain est autonome dans son diocèse. Même si les évêques catholiques romains sont liés à leur Conférence épiscopale nationale, ils ne s'y rapportent pas.

Environ 16 diocèses catholiques romains sur 61 au Canada ont été associés aux anciens pensionnats indiens, en plus de quelque trois douzaines sur plus d'une centaine d'instituts catholiques (communément appelés « congrégations religieuses » ou « ordres religieux »). Chaque diocèse et chaque institut sont une personne morale légalement responsable de ses actes. Ni l'Église catholique au Canada dans son ensemble ni la Conférence des évêques catholiques du Canada (ci-après la CECC) n'ont été associées aux pensionnats indiens.

Dans un mémoire présenté à la Commission royale sur les peuples autochtones en novembre **1993**, la CECC a reconnu que « différentes formes de violence vécues dans certains pensionnats nous ont poussés à un profond examen de conscience comme Église » (citation du congrès de Saskatoon en **1991**). Les évêques catholiques canadiens et les supérieurs d'instituts religieux masculins et féminins réunis à Saskatoon en 1991 avaient publié une déclaration dans laquelle ils affirmaient : « **nous sommes consternés et nous regrettons profondément** la douleur, la souffrance et l'aliénation que tant de personnes ont subies » dans les pensionnats indiens¹.

En **2009**, M. **Phil Fontaine**, chef national de l'Assemblée des Premières Nations, et d'autres représentants autochtones ont eu un entretien émouvant avec le pape Benoît XVI au Vatican. À la suite de cette rencontre, le **chef Fontaine a déclaré aux médias qu'il espérait que les expressions de regrets « fermeraient le dossier »** sur la question des excuses pour les survivants des pensionnats indiens. Un autre participant à l'audience avec le pape Benoît, M. Edward John, grand chef du Sommet des Premières Nations de la Colombie-Britannique, a expliqué que le Pape a reconnu la souffrance des personnes qui vivent encore avec les séquelles de leurs expériences dans les pensionnats. « En ce sens, confia-t-il aux médias, j'estime que les excuses que nous attendions ont été faites². »

¹ http://www.cccb.ca/site/images/stories/pdf/apology_saskatoon.pdf

² Pour une liste partielle de commentaires formulés à la suite de la rencontre avec le pape Benoît XVI, voir http://www.cccb.ca/site/images/stories/pdf/2009_quotes.pdf

L'Église catholique continue de travailler avec les communautés autochtones à promouvoir une culture permanente de réconciliation. Il y a eu et il continue d'y avoir de nombreuses initiatives de diocèses, d'instituts religieux et d'organismes catholiques au Canada pour aider à guérir les souffrances des peuples autochtones. Le processus de guérison et de réconciliation se poursuit³.

2. Texte du projet de motion du Nouveau Parti démocratique et du Parti libéral, tel que diffusé par les médias

Que la Chambre demande à la Conférence des évêques catholiques du Canada

- a) *d'inviter le pape François au Canada afin qu'au nom de l'Église catholique il demande pardon à la population autochtone pour le rôle de l'Église dans le système des pensionnats indiens, selon le sens de l'appel à l'action 58 du rapport de la Commission de Vérité et Réconciliation,*
- b) *de respecter son devoir moral et l'esprit de la Convention de règlement de 2006 relative aux pensionnats indiens, et de multiplier les efforts pour recueillir le total de la somme convenue,*
- c) *de faire un effort cohérent et soutenu pour remettre la documentation pertinente lorsqu'elle est réclamée par des survivants des pensionnats indiens, leurs familles ou des universitaires qui cherchent à comprendre l'ampleur de l'horreur du système des pensionnats indiens pour servir la vérité et la réconciliation.*

3. Malentendus et erreurs de fait

A. Invitations au pape François en lien avec l'appel à l'action 58

Le Saint-Père a déjà été invité par le Premier ministre actuel et par son prédécesseur. Les évêques catholiques du Canada, et notamment le Président actuel de la Conférence et les Présidents antérieurs, ont assuré le Pape qu'ils seraient heureux et reconnaissants de l'accueillir en visite au Canada. Par ailleurs, il est arrivé à plusieurs reprises que des **évêques du Canada**, individuellement et collectivement, **aient adressé au Pape une invitation officielle, parfois même en faisant référence explicitement à l'appel à l'action 58**. Toutefois, une visite papale dépend de nombreux facteurs; entre autres le moment, la nature, l'objectif, les ressources humaines, financières et structurelles, de même que le protocole qui doit l'entourer.

B. Réponse du pape François aux invitations

Comme il est indiqué dans la récente lettre du Président de la CECC aux peuples autochtones (**texte ci-joint**), après avoir longuement consulté les évêques du Canada et la Secrétairerie d'État du Saint-Siège, et tout en étant au fait des conclusions tirées par la *Commission de Vérité et Réconciliation* et les prenant au sérieux, le pape François a décidé qu'il ne pouvait pas répondre personnellement à l'appel à l'action 58. La décision

³ Un aperçu d'un bon nombre d'initiatives catholiques pour la guérison et la réconciliation se trouve au <http://www.cccb.ca/site/eng/church-in-canada-and-world/catholic-church-in-canada/indigenous-peoples>

du Saint-Père se fonde sur les facteurs exposés au point A ci-dessus; mais elle tient également au fait que ce sont les évêques sur le terrain, conscients des aspirations et des besoins du lieu, qui sont les mieux placés, en tant que leaders dans la foi et pasteurs de leur diocèse, pour prendre les mesures nécessaires vers la réconciliation.

C'est pourquoi le pape François encourage les évêques à continuer de faire preuve de leadership et d'assumer leurs propres responsabilités en poursuivant, aux niveaux national et local, leurs engagements pastoraux et leurs efforts de réconciliation avec les peuples autochtones, y compris les conversations en cours avec des aînés. Ce travail s'appuie sur les excuses déjà présentées, sur le dialogue et sur le désir d'avancer ensemble.

Le pape François reste ouvert à l'idée d'une visite éventuelle au Canada, au moment opportun, et après avoir discerné les facteurs susmentionnés. Conscient de la douleur des peuples autochtones, il veillera certainement à ce que cette visite comporte une rencontre significative avec eux. Les appels de l'Évangile au pardon, à la réconciliation, à la solidarité et à la communion guident le Saint-Père et ses frères évêques dans ce dossier. L'Évangile de la miséricorde est une invitation à aller encore plus loin que les appels à l'action de la Commission de Vérité et Réconciliation, et c'est ce que les évêques du Canada ont l'intention de faire.

C. Excuses aux peuples autochtones au nom de l'Église catholique pour le rôle de l'Église dans le système des pensionnats indiens

Il **n'est simplement pas vrai** de suggérer que la communauté catholique n'a pas assumé de responsabilité pour sa participation aux pensionnats indiens. **L'Église catholique s'est excusée conformément à sa structure**. Le site web de la Commission de Vérité et Réconciliation du Canada offre un **lien qui mène aux nombreuses excuses présentées par les entités catholiques canadiennes qui ont dirigé des pensionnats indiens**⁴.

Historiquement, le Gouvernement du Canada a signé des contrats individuels avec une cinquantaine d'« entités catholiques romaines » autonomes. Ces entités, comme les appelle la Convention de règlement, étaient principalement des instituts catholiques. Quelques diocèses de mission ont également été impliqués dans les anciens pensionnats. **Ces entités ont publié une demande de pardon collective en 1991** et, dans les années qui ont suivi, elles ont présenté individuellement des excuses publiques.

Les évêques du Canada, par le biais de la CECC, ont plusieurs fois exprimé leurs regrets et leur remords pour la participation de divers catholiques aux anciens pensionnats.

La préoccupation des évêques et des fidèles catholiques pour les souffrances des peuples autochtones a été réitérée à plusieurs occasions par le **pape Jean-Paul II** à chacune de ses trois visites au Canada. Le **pape Benoît XVI** a reçu une délégation de représentants autochtones en **2009** et a exprimé sa peine et son regret pour les abus subis dans les

⁴ <http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/index.php?p=9>

pensionnats indiens. Les participants autochtones⁵ à cette rencontre, dont le chef national de l'Assemblée des Premières Nations (APN), n'y ont pas seulement vu des excuses, mais ils s'en sont dits satisfaits⁶.

Dans son discours au pape Benoît, le **chef national de l'APN M. Phil Fontaine** a reconnu le travail accompli par d'autres pendant « des décennies et des générations pour mettre fin au problème des pensionnats indiens », mais qui ne « sont plus là pour voir arriver ce jour » et a souligné « que les blessures laissées par les pensionnats indiens exigeront des années, voire des décennies de travail » avant de qualifier la rencontre avec le Pape de « jalon important sur la route qui nous fait sortir des ténèbres », car elle apporte l'espoir que « nous allons pouvoir travailler ensemble à façonner pour nos gens un nouveau Canada⁷ ».

À la suite de la rencontre, le **chef Fontaine** a déclaré : « cette visite au Saint-Père **ferme le cercle de la réconciliation**. Nous avons déjà reçu des excuses de l'Église anglicane, de l'Église Unie et de l'Église presbytérienne ainsi que du Gouvernement du Canada pour les pensionnats indiens. Aujourd'hui, la compréhension, la reconnaissance des faits et l'émotion exprimées par Sa Sainteté au nom de l'Église catholique **referment le cercle**⁸. »

Sur le plan international, le **pape Jean-Paul II et le pape François** ont à plusieurs reprises **présenté des excuses** aux peuples autochtones de partout dans le monde pour les torts du passé. La question des peuples autochtones est un sujet cher au cœur du pape François et il insiste sur l'importance qu'ils soient des partenaires essentiels dans un dialogue critique.

D. Questions touchant les règlements financiers, les paiements, etc. liées à la Convention de règlement de 2006 relative aux pensionnats indiens (CRRPI)

Le **Saint-Siège** et la **CECC n'ont jamais été impliqués dans le fonctionnement des anciens pensionnats**. Un examen judiciaire a établi que les « entités catholiques romaines » identifiées comme parties à la CRRPI ont satisfait aux exigences de l'entente de règlement. À la suite de l'examen, l'ancien gouvernement conservateur a exonéré les

⁵ Le texte du communiqué publié par le Bureau de presse du Saint-Siège à la suite de la rencontre se trouve au <http://www.cccb.ca/site/frc/eglise-au-canada-et-ailleurs/leglise-catholique-au-canada/les-peuples-autochtones/3203-le-pape-benoit-xvi-rencontre-des-representants-des-anciens-eleves-des-pensionnats-indiens-et-de-leglise-au-canada>

⁶ Un certain nombre de commentaires formulés par des participants autochtones et non autochtones à la suite de l'audience avec le pape Benoît XVI se trouve au <http://www.cccb.ca/site/frc/component/content/article/257-les-peuples-autochtones/3203-le-pape-benoit-xvi-rencontre-des-representants-des-anciens-eleves-des-pensionnats-indiens-et-de-leglise-au-canada>

⁷ « Phil Fontaine's statement to the pope on residential schools apology », *The Georgia Straight*, 29 avril 2009 [<https://www.straight.com/blogra/phil-fontaines-statement-pope-residential-schools-apology>]

⁸ « AFN National Chief says private audience with Pope Benedict XVI in Vatican City 'closes the circle' and enables work towards reconciliation for residential school survivors », Cision Newswire, 29 avril 2009 [<https://www.newswire.ca/news-releases/afn-national-chief-says-private-audience-with-pope-benedict-xvi-in-vatican-city-closes-the-circle-and-enables-work-towards-reconciliation-for-residential-school-survivors-537511241.html>]. Le texte du discours du chef Fontaine au pape Benoît se trouve au <https://www.straight.com/blogra/phil-fontaines-statement-pope-residential-schools-apology>

entités de toute autre obligation, décision que le gouvernement libéral actuel n'a pas contestée.

Les quelque 50 entités individuelles qui ont signé la CRRPI ont payé

- i) **29 millions \$** en espèces (moins les frais juridiques);
- ii) une **somme supérieure aux 25 millions \$ exigés en contributions en nature**; et
- iii) un montant supplémentaire de **3,7 millions \$** recueillis dans le cadre d'une campagne menée selon « tous les efforts possibles » et qui avait un objectif de 25 millions \$⁹.

Avec d'autres diocèses, instituts religieux et organismes catholiques nationaux, ces mêmes entités continuent de participer d'un bout à l'autre du pays à des efforts pour fournir des contributions en nature dont la valeur financière dépasse largement les dispositions de la Convention de règlement.

E. Questions touchant la remise de documents pertinents lorsque des survivants, leurs familles et des universitaires en font la demande

La CECC n'a aucun dossier provenant de pensionnats indiens et elle n'a aucune autorité sur aucune des entités qui pourraient détenir des dossiers.

Il existe un esprit de coopération entre les entités et les peuples autochtones en ce qui concerne les dossiers relatifs aux anciens pensionnats. Par ailleurs, selon les archives publiques, il faut tenir compte des droits en matière de la protection des renseignements personnels et de la vie privée, y compris ceux des peuples autochtones, lesquels doivent être examinés au cas par cas.

16 avril 2018

⁹ Des renseignements détaillés sur les efforts déployés par les entités catholiques se trouvent dans un texte de Mgr Gerard Pettipas, C.Ss.R., président du conseil d'administration, au nom de ce qui était alors la Corporation des entités catholiques parties au Règlement sur les pensionnats indiens. Le texte s'intitule « Questions and Responses Related to Recent Media Coverage on Catholic Entity Commitments in the Indian Residential Schools Settlement Agreement », 21 avril 2016 [<https://archgm.ca/wp-content/uploads/2016/04/MFT-Campaign-201604.pdf?4ac5ab>]